> Le nombre des condamnations à mort s'est élevé à 28; 7 condamnés ont été exécutés. Il n'est pas sans intérêt de dire que 19 condamnés étaient repris de justice.
> Voici maintenant, quant à la nature des accusations, quelques chiffres qui ne manquent pas d'intérêt:

Nombre d'accusations pour parricides:
n 1874, 17; 1878, 15. — Assassinats; 1874, 188; 1878, 188. — Infanticidee: 1874, 198; 1878, 188. — Meurtres: 1874, 13; 1878, 142, etc.
> L'application des peines prononcées par le jury a donné les résultats suivants:
> Condamnations à mort, 28; aux travaux forcés à perpétuité, 145; aux travaux forcés aux d'un an d'emprisonnement, 1,404; à un an ou moins de cette peine, 214; à l'amende seulement, 1.

> Le jury a, en outre, envoyé 19 mineurs n correction. Il a prononcé 902 acquitte

\*\* Le jury a, en outre, envoye is mineurs en correction. Il a prononcé 902 aequittements.

\*\* Pour les affaires déférés aux tribunaux correctionnels, signalons une diminution sensible dans le chiffre des accusés placés sous la surveillance de la haute police, dans le chiffre des délits contre l'autorité ou la religion, contre les mœurs, des délits d'ivresse, et surtout en matière politique et de presse. En revanche, on constate en matière de vagabondage un certain accroissement, ainsi que pour les délits de chasse.

\*\* En matière cerrectionnelle la récidive reste fixée à 40 % comme en 1877. En matière criminelle, celle-ci est plus considérable : 52 % pour les hommes, 22 % pour les femmes. On constate que les récidives se produisent surtout dans les premiers mois qui suivent la sortie de la prison.

\*\* La réforme pénitentiaire est de cella qui préoccupent tous les esprits éclairés; aussi le congrès international pénitentiaire tenu à Stockholm, en 1878, a-t-il cru devoir prendre cette résolution importante : Qu'il serait rédigé chaque année, sous la direction de la commission permanente du congrès, une statistique pénitentiaire internationale.

\*\* Le nombre des contraventions portées devant les tribunaux de simple police a

devant les tribunaux de simple police diminué d'un septième en quatre ans. Re marquons maintenant que parmi les agent de la police judiciaire, c'est toujours l gendarmerie qui dresse le plus de procès

de la police judiciaire, c'est toujours la gendarmerie qui dresse le plus de procèsverbaux.

Le nombre des arrêts des chambres d'accusation, comme celui des affaires déférées au jury, a constamment décru depuis quatre ans; la diminution est de 20 0/0; quant à la durée des procédures, elle est restée la même.

Depuis quelques années les extraditions se multiplient. Le plus grand nombre des malfaiteurs s'étaient réfugiés en Belgique. Dans le département de la Seine, le chiffre des arrestations opérées en 1878 a été inférieur de près de 400 à celui de 1877.

Le rapport constate d'autre part que si le nombre des morts accidentelles a sensiblement d'iminué, il n'en est pas de même de celui des morts volontaires.

On constate en 1878, 17 suicides par 100,000 habitants. La prepension au suicide s'accroit du reste dans tous les pays. La pendaison et lasubmersion sont les moyens généralement employés.

Arrivons maintenant à la question des grâces. Pendant l'année 1878, 11341 individus condamnés pour faits relatifs à l'insurrection de 1871, ont obtenu: 308, une réduction de peine; 435, une commutation et 798, grâce entière.

Les indications relatives à l'Algérie, ne sont pas moins intéressantes. Au criminel la proportion des acquittements a diminué de près des deux tiers, elle n'a été que de 15 40 en 1872; celle des acquittements correctionnels est descendue et ans de 14 4 9 900. Les constatations setaitiques font donc bien augurer de l'avenir. »

# LES TROUBLES DE LA FACULTÉ

LES TROUBLES DE LA FACULTE
DE MONTPELLER

On écrit de Montpellier, le 27 juin 1889 :

« Ainsi que vous l'ont appris mes télégrammes, la situation est devenue intolérable à notre Faculté de médecine. Les cours ont lieu sous la protection des baionnettes, du commisaire central et d'une escouade d'agents, mais cela n'empêche pas des désordres d'un violence inouie.

» L'affaire aujourd'hui a changé de face. Il n'est plus question, en effet, de l'agrégé Amagat, qui a au moins le bon goût de se tanir dans l'ombre, et dont personne d'aileurs ne prononce le nom. La lutte est maintenant entre les étudiants d'une part, et de l'autre le recteur M. Chancel, le doyen M. Moitessier, et le conseil de permanence de l'école, qui tous entassent maladresse sur maladresse et semblent avoir pris à cœur de ruiner notre antique Faculté.

» Ils ont eu le tort grave, en effet, de faire appel à la force armée le jour de la réouverture avant qu'aucun incident tumultneux se fût produit, et c'est le bruit des crosses de fusiis résonnant sur le seuil de l'école qui a été le signal des désordres. Les étudiants sus sont révoltés en se voyant traités comme des étudiants russes ou de simples congréganistes non reconnus, et, sans vouloir les approuver dans leur attiude, on ne peut s'empêcher de hâmer les étranges maître de notre établissements d'enseignement médical, qui impuissants dans les moments critiques, font un usage intempestif de la force armée.

» Grâce a leur impéritie, les scènes les plus déplorables se produisent en plein cours et, samedi soir, un agrégé, M. Mairet, qu'on accuse d'avoir dénoncé des élèves tapageurs à été insulté dans sa chaire. Un étudiant lui a crié en face : « Monsieur, vous êtes un mouchard, et si vous voulez savoir mon nom, deux de mes amis vous l'apporteront.» L'affaire n'a pas eu de suite non plus que celles des deux étudiants ar-étée; mais ces faits vous donnent une idée de ce qui se passe ici.

» Comment pourra se dénouer la situa-inn 3 Par la démission du doven et du

rètés; mais ces faits vous donnent une dée de ce qui se passoici.

> Comment pourra se dénouer la situation ? Par la démission du doyen et du conseil de permanence, et pas autrement. Cette après-midi, en effet, a eu lieu une réunion à laquelle ont pris part 209 étudiants qui ont résolu de protester énergiquement dans leur attitude actuelle.

Mais M. Moitessier qui est arrivé au décanat par l'intrigue cherche à s'y cramponner par les mêmes moyens, et il résisters jusqu'au dernier moment, dût-il tuer notre Faculté.

\*\*Le malheureux ne voit pass en effet.

» Le malheureux ne voit pas, en effet, que M. Dumont, le directeur de l'enseigne-ment qui le protège, serait heureux d'a-moindrir notre école au profit de celle de Lyon, dont il est originaire.

ment qui le protege, moindrir notre école au profit de cente un conditir notre école au profit de cente un Lyon, dont il est originaire.

> Mais que dire de l'incapable auteur de l'article 7 qui na pas su mettre un terme à tous ces scandales, qui n'a pas même pris la peine d'euvoyer ici un inspecteur général, et laisse tout marcher au caprice de quelques-uns ? Si M. Ferry revenait nous voir, on lui ferait une jelle réception ! >

Paris, le 29 juin 1880. Si vous lisez attentivement les jour-naux républicains partisans de l'am-nistie, vous verrez qu'ils ne paraissent nullement affectés de la composition de la commission sénatoriale. Il y a bien, par ci par là, quelques menac

dans le genre de celles proférées par M. Victor Hugo lorsqu'll déclarait dans le 3 bureau que si le Sénat ne votait pas l'amnistie, il était certain de disparaître, mais ce genre de polémique est à l'état d'exception, la presse qui se respecte avant compris presse qui se respecte ayant compris avec la République française « qu'il serait honteux de prononcer dans la circonstance aucune parole qui, res-semblant à une menace, serait une insulte. »

Les motifs qui font conserver bon Les motils qui font conserver non espoir aux opportunistes, sont tirés du nombre des absents; 84 sénateurs, appartenant la plupart aux gauches, n'étaient pas, hier, au Luxembourg; ensuite de l'indécision habituelle aux membres du centre gauche, qui ont fait teisupher dans six huseaux les fait triompher dans six bureaux les ant trompner dans six bureaux les adversaires de l'amnistie, enfin de cette circonstance que le patriotisme du plus grand nombre des opposants se refusera finalement à prendre la responsabilité d'une crise ministérielle et aussi de l'avortement de la fête du 14 juillet.

14 juillet.

Et puis, pourquoi ne l'ajouterai-je pas, chacune des feuilles auxquelles je fais allusion: Débats, République française, Siècle, XIX Siècle, Temps. comptent sur le succès des exhorta-tions qu'elles adressent aux dissidents de la gauche pour les convaincre de ne pas abandonner le gouvernement et avec lui la majorité du parti républicain.

Dans les régions officielles, où l'on devrait cependant se montrer sensible à l'échec d'hier, puisque le président du Conseil, le seul des ministres qui ait pris la parole, n'a pu faire triom-pher son opinion dans le 3e bureau, dans les régions officielles, dis-je, on paraît également rassuré. M. de Freycinet compte prononcer un discours en séance publique, et il espère rallier les hésitants, dont la plupart, c'est du moins l'opinion prédominante au palais Bourbon, ne se montrent réfractaires que pour prendre leur revanche, de certains mauvais procédés du gou-

vernement.
Sur ce point, il est permis de croire que M. Gambetta se trompe. L'attitude du centre gauche sénatorial vis-àvis de l'amnistie date de loin ; et il y a à peine quelques semaines elle servait les projet du Cabinet qui comptant sur l'appui de ce groupe, se refusait à obtempérer aux sommations des radicaux, aussi comme c'est le ministère et non lui qui a changé, ne sauradicaux, aussi comme c'est le minis-tère et non lui qui a changé, ne sau-rait-on attribuer son vote d'hier à l'in-térêt personnel. Que si, du reste, on veut connaître les motifs de sa résolu-tion il n'y a qu'à lire le Parlement. L'organe de M. Dufaure n'hésite pas à déclarer que la résistance actuelle de l'ancien président du Conseil et de ses amis a pour but, non pas seulement de présente le présent mais encore l'apréserver le présent, mais encore l'a-venir. Voici, du reste, comment s'exprime ce matin ce journal:

« On ne peut trop redire : En obéissant aux injonctions du parti radical, le minis-tère s'est mis désormais dans l'impossibilité de lui rien refuser. En sacrifiant toutes choses à ce fétiche qu'on appelle l'union des gauches, il s'est rendu incapable de soutenir la politique républicaine, libérale, conservatrice, qui est celle de la majorité du pays. Cette politique n'a aujourd'hui qu'un point d'appui. Il est dans ce parti qui, désintéressé du pouvoir, représente dans le Parlement et sur le terrain constitutionnel, la lutte contre les empiétements du radicalisme aussi bien que contre le retour aux institutions du passé. C'est à ce parti qu'il appartient, lorsqu'il en est temps encore, de s'opposer résolument aux mesu-res dangereuses qu'on lui propose, et de retenir le gouvernement sur la pente qu'il descend avec une vitesse croissante, sans que personne puisse dire où il va ni quand il compte s'arrêter. »

Après cela, on devrait supposer que le centre gauche ne capitulera pas et c'en est fait de l'amnistie, et cependant le public qui se rappelle les défaillances successives de cette fraction de la majorité républicaine, n'est rien moins que convaincu. Il ne croit pas seulement à un compromis qui sauverait les apparences, il semble persuadé que la concession sera complète, en ce sens qu'au dernier moment, le centre gauche voterait l'amnistie plétre gauche voterait l'amnistie plé-

J'ai gardé pour la fin les appréciations de la presse radicale au sujet de la composition de la Commission sénatoriale d'amnistie; mais, à part la Justice, dont les objurgations ne sortent pas du domaine de la banalité, je ne vois rien d'autrement important à vous signaler dans ses diverses orga-nes. Le Mot d'Ordre, le Citoyen, la Lanterne et tutti quanti sont absorbés par la mise à exécution des décrets du 29 mars, dont c'est aujourd'hui l'échéance; et après avoir signalé à leurs lecteurs toutes les ruses auxquelles

lecteurs toutes les ruses auxquelles pourront se livrer lescongrégati ons, à l'effet de demeurer quand même, il ne leur reste plus de place pour s'occuper du vote de l'amnistie au Luxembourg.

On prétendait, aujourd'hui, dans les couloirs de la Chambre, que M. Gambetta se montrait fort sensible à la nomination de M. Jules Simon dans le 7º bureau, mais surtout à sa nomina tion de président de la Commission. Le président de la Chambre sem-ble convaince, ainsi, du reste con-Le président de la Chambre sem-ble convaincu, ainsi, du reste, que tons ses amis de la majorité, que ce choix implique le triomphe de l'amen-dement de M. Marcel Barthe, repris au Sénat par M. Bozérian ou Bérenger de la Drôme. Aussi se serait-il écrié en apprenant la nouvelle: — Mais Jules Simon, c'est le conflit!...

Quoi qu'il en soit, il est manifeste Quoi qu'il en soit, il est mannesse à la Chambre, et il n'y a pour cela qu'à écouter les membres du centre gauche et ceux de la gauche républicaine, que la loi d'amnistie amendée par le Sénat dans le sens de l'exclusion des con-damnés pour crimes de droit commun serait, en revenant au Palais-Bourbon sanctionnée par la majorité. C'est serait, en revenant au Paiais-Bournon sanctionnée par la majorité. C'est aussi le sentiment du monde des affaires qui se réjouirait de ce résultat. La Bourse a été on ne peut plus mauvaise. Les préoccupations suscitées

La Bourse a été on ne peut plus mauvaise. Les préoccupations suscitées par les désordres du Cirque d'Hiver et de la Salle de la rue d'Arras, sans compter le conflit possible entre la Chambre et le Sénat, ont été pour beaucoup dans cette baisse, dont la meilleure part revient aux intransigeants. Cela est si vrai que les places étrangères sont restées fermes et qu'à Londres les consolidés sont en avance de 1/8 à 98 41/16.

On a vu vers la fin marché, les journaux du soir qui donnent des rensei-

naux du soir qui donnent des rensei-gnements sur le tumulte du Cirque Hiver. Les feuilles avancées s'effor d'inver. Les leunles avancees s'enor-cent d'eu diminuer l'importance; mais l'opinion persiste à croire que nos rouges reviennent décidément aux abominables coutumes des Hébertistes de 1793 et des exécuteurs d'otages. Le National publie une note gu'il dit lui avoir été remise par la préfecture de police et qui constate qu'un prêtre, à sa sortie de la conférence de M. Chesnelong, a été poursuivi à partir du seuil du Cirque d'Hiver, par des individus criant : « Enlevez-le! enlevez-

Ce n'est pas tout. Un gardien de la paix s'est approché aussitôt du prêtre pour le protéger et aidé de trois pas-sants, le fit monter dans un fiacre et, sur sa demande, l'accompagne au che min de fer de Vincennes. La note ajoute:

« La foule, grossie en route par des curieux, poursuivit la voiture en poussant des cris. A la gare, le gardien Bordes, aidé de deux de ses collègues, opposa aux brail-lards une barrière qu'ils ne purent fran-

On a donc cherché réellement à enlever ce prêtre, ou du moins à lui faire un mauyais parti; car de l'aveu de la préfecture de police, ses agents ont dû résister aux tentatives de violence directe des affilés de la Commune.

Il y a bien lieu de concevoir des raintes en présence de pareils faits.
Aussi n'est-il pas surprenant que la spéculation se soit émue, malgré les explications embarrassées de la presse intransigeante. L'écœurement de la magistrature va

d'ailleurs croissant. Ainsi que je vous l'annonçais hier, les démissions se l'annonçais hier, les démissions se multiplient. Le procureur de la République de Lyon et quatre de ses substituts, sur cinq, ont refusé de s'associer à l'exécution des décrets du 29 mars; ils seront remplacés demain matin à l'Officiel. Le procureur de la République démissionnaire est M. d'Auferville. Il est remplacé par M. Fochier, un inconnu. Le procureur de la République de Villefranche et son substitut auraient aussi donné leur démission. Enfin vous connaissez les démission. sion. Enfin vous connaissez les démissions du Parquet de Douai. Il paraît qu'à la place Vendôme on est dans un véritable ahurissement. En revanche, tous les avocats, sans causes et sans talent exultent.

La nuit dernière, à Angers, des affiches imprimées de 50 cent. de hauteur, portant en gros caractères : Au nom de la liberté, vivent les Jésuites! ont été placardés sur le boulevard. Une d'elles avait été posée sur le mur de la mairie en travers du discours de M. Gambetta. Il est assurément permis de faire de semblables niches, quand on souffre d'aussi intolérables sévices.

on soufire d'aussi intolerables sevices.

M. le préfet de la Seine a déféré au conseil de préfecture l'élection de Trinquet. Cette affaire sera appelée à l'audience du conseil de préfecture le 17 juillet. Mais qui s'occupe en ce moment de cette affaire qui ne saurait rendre au rouveix son autorité définirendre au pouvoir son autorité défini-

tivement perdue.

La commission sénatoriale de l'amnistie a délibéré assez longuement,
aujourd'hui, après avoir élu M. J. Simon pour président. Ce dernier refuse,
assure-t-on, la mission de rapporteur,
pour être plus libre dans la discussion
cénérale.

La proposition de loi sur la liberté d'association, de M. Dufaure, a été prise en considération par la commission d'initiative.

# SÉNAT

(Service télégraphique particulier) Séance du 29 juin 1880. Présidence de M. PELLETAN, vice-présiden La séance s'ouvre à 2 heures. FETE NATIONALE Le Sénat commence la fre délibération sur le projet de loi ayant pour objet l'éta-blisement d'un jour de fête nationale an-

L'urgence est déclarée sur le projet d'ins-ituer la fête Nationale pour le 14 Juillet. M. FRESKEAU combat le projet. M. HERRI MARTIN le soutient. Le Sénat repousse l'amendement de M.

M. HENRI MARTIN I BOULCEL.

Le Sénat repousse l'amendement de M.
Halgan-Porriquet fixant la fête nationale
au 4 août.

Le Sénat adopte par 173 voix contre 64, la
date du 14 juillet.

La séance est levée.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier) Séance du 29 juin 1880. La séance s'ouvre à 2 heures. PONTS A PÉAGE
La Chambre adopte 1º la proposition de loi
de M. de La Porte et d'un grand nombre de
ses collègues, relative au rachat des ponts

à péage ; 2º le projet de loi, adopté par le Sénat, ayant pour objet de déterminer le mode de rachat des ponts à péage.

RACHAT D'UN CHEMIN DE FER Elle adopte aussi en première délibération, le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, ayant pour objet l'incorporation dans le réseau d'intérêt général du chemin de fer d'intérêt local de Roanne à Chalon, avec embranchement sur Monchanin.

LA RADE DE CETTE LA RADE DE CETTES

La Chambre délibère ensuite sur le projet de loi ayant pour objet la déclaration
d'utilité publique des travaux à raire pour
l'établissement d'une entrée profonde et
d'une rade au port de Cette (Hérault).
Ce projet est adopté.

Ce projet est adopté.

AUGMENTATION DU NOMBRE

DES JURES

Vient ensuite la première délibération sur le projet de loi adopté par le Sénat ayant pour objet d'autoriser dans certains cas l'augmentation du nombre des juréin portés sur les listes dressées annuellemen en vertu de l'article 29 de la loi du 3 ma 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

LA MARINE MARCHANDE La MARINE MARCHARDE La Chambre reprend ensuite la 1re déli-bération sur le projet de la relatif à la ma-rine marchande.

INTERPELLATION SUR LES TROUBLES DU CIRQUE D'HIVER Après le discours de M. Allain-Targé, la Chambre adopte l'article 10 relatif à la prime de la marine marchande. M. DE BAUDRY-D'ASSON demande à inter-peller le ministre de l'intérieur sur les faits qui se sont passés hier au Cirque d'hiver.

l'hiver.
Le Gouvernement accepte la discussion
M. DE BAUDRON-D'ASSON raconte les fait M. DE BAUDRON-D'ASSON raconte les faits.

I termine en disant qu'il n'ajoute rien :

Il demande au gouvernement quelles meures il compte prendre pour assurer la

écurité des victimes des décrets du 20

RÉPONSE DU MINISTRE

REPONSE DU MINISTRE

M. CONSTANS, ministre de l'intérieur
essaie de rétablir les faits.
Il conteste le caractère privé de la réunion; les cartes ont été répandues à profusion avec prière d'y mettre un nom. Je
puis, dit le ministre, répondre que des
mesures seront priscs pour protéger ceux
qui seront l'objet de l'exécution des décrets
contre toute violence, aussi bien que contre toute ovation. (Applaudissements.) Il ne
faudra plus longtemps pour s'en convaincre. M. DE BAUDRY-D'ASSON reproche au mi

nistre de tolèrer les attaques contre la re-ligion. Les gouvernements qui l'ont atta-qué ainsi n'ont pas vécu longtemps.

L'incident est clos.

LE CREDIT POUR LA FETE

DU 14 JUILLET.

M. Constans dépose un projet de loi auorisant la dépense de 500,006 fr. pour la
lète du 14 juillet.

La séance est levée.

#### ROUBAIX-TOURCOING t le Nord de la France

L'exécution des Décrets du 29 Mars

LES ADIEUX DES PÈRES RÉCOLLETS

LES ADIEUX DES PÈRES RÉCOLLETS

Hier soir, au salut chanté dans l'église des RR. P. P. Récollets, le P. Raphaei, vicaire, ancien gardien, est monté en chaire et dans une allocution très-simple, sans apprêt oratoire, mais fort touchante, il a fait, au nom de toute la communauté, sea adieux aux bahitants de Roubaix. La retigieux avait pris pour texte ces paroles que le Christ adressait à ses disciples un peu avant sa passion « Veillez et priez, car l'heure est venue. » Il l'a développée et n'a pas eu de peine à en faire une application saisissante aux circonstances.

Soudain il a quitté le domaine des allusions plus ou moins voilées pour rappeler à son auditoire que bientôt peut-être, les Récollets allaient être violemment chassés de ce couvent, et alors dans un mouvement fort beau, car il partait du cœur, l'orateur a demandé quel crime, quel délit on leur reprochait. Avons-nous, at-il dit, prêché la désobéissance au gouvernement? Avons-nous manqué aux lois vraiment existantes ? Avons-nous commis quelque crime, quelque délit pour justifier les mesures qui nous menacent. Qu'on nous dise quel mal nous avons commis ou quel bien nous n'avons pas essayé de faire!

Le P. Raphael a raconté l'arrivée à Roubaix, il y a 28 ans, des Récollets, appelés qu'ils étaient dans notre ville pour se dévouer à la population ouvrière flamande. Il a, en termes irréprochables, rappelé l'œuvre qu'ils ont remplie parmi nous, leur vidévouement aux pauvres, aux malades. Que celui qui a un reproche à nous faire, s'est-il écrié, que celui qui peut nous prouver que nous avons manqué à notre devoir, que le malheureux à qui nous avons retusé notre assistance que celui-là se lève et nous accuse! L'émotion de l'auditoire était grande. Nous avons vu près de nous des ouvriers, des femmes en hailons qui s'essuyaient les yeux.

En terminant, le Père Raphael a fait ses adieux aux milliers de pauvres avec qui les Récollets partagent chaque jour le pain et les aumônes qu'on leur donne, aux bien-faiteurs de leur maison et de leur église, au clergé des par

iniquités d'aujouru cées. Le salut a eu lieu à cinq heures. Le salut a eu lieu à cinq heures du soir Le salut a eu lieu à cinq heures.

Entre huit et neuf heures du soir, l'église regorgeait de monde. Le P.Raphael a adressé à ses amis, venus pour saluer une fois encore les religieux qui vont partir, une nouvelle allocution très chaude, très émue.

On se sépare ensuite, mais beaucoup de personnes se préparent à revenir demain.

Mercredi matin.

On s'attendait à voir ce matin la police venir signifier aux Rit. PP. Récollets l'ordre de se disperser. Dès trois heures, l'église étair remplie par la foule qui occupait aussi les abords. Les ouvriers sont en immense majorité.

5 heures.

On voit un huissier pénétrer dans l'église accompagné d'une autre personne. Beaucoup de spectateurs croient que l'heure est venue; aussitôt on se précapite à l'intérrieur, mais on s'aperçoit bientôt qu'il y a erreur; on reconnaît un ami dans la personne qui est venue avec l'huissier et on apprend que celui-ci a été requis au nom des religieux pour constater la violence qui va leur être faite et préparer ainsi une instance judiciaire.

A six heures, rien ne s'est produit. Des groupes compactes stationnent toujours près du coavent. Leur attitude est des plus cal-mes, mais il est évident que là, comme dans tout le quartier, le mécontentement est gé-néral.

Foule toujours nombreuse.

Un religieux de l'ordre parait. Il n'appartient pas à la maison de Roubaix. C'est le P. Provincial qui apporte ses instructions à

ses frères. A sa vue, des ouvriers crient : Vivent les Pères! Vivent les Récollets! Ces acclamations sont répétées par la plupart des personnes présentes.

acclamations sont répétées par la plupart des personnes présentes.

4 heures.

L'après-midi se passe sans incident. Les groupes sont moins nombreux sur la petite place du couvent et aux alentours.

Le mercredi est l'un des jours de la semaine où les Récollets font aux pauvres des distributions de secours; ces distributions varient suivant les resseurces qu'ont pu recueillir les religieux eux-mêmes.

On évalue à cinq eu six cents le nombre des malheureux ainsi assistés en ce moment par le couvent. Beaucoup sont là aujourd'hui à s'inquiéter, tristes, mécontents du coup qui va les frapper dans la personne de leurs bienfaiteurs.

Un certain nombre d'ouvriers se relaient, faisant faction pour attendre les événements; ils déclarent qu'ils ne reprendront régulièrement le travail que lorsqu'ils sauront à quoi s'en tenir sur le sort des Pères.

Dans l'église, beaucoup de fidèles sont en prière. Le chapelet, qu'on a reclté les jours précédents, est dit depuis ce matin avec plus de ferveur que jamais.

Qui que l'on soit, creyant ou incrédule, il suffit d'être un homme de cœur pour se sentir ému en face de tant de foi, de tant de dévouement et de reconnaissance.

Nous répondons bien, que, lorsqu'ils descendront du pouvoir, M. le président de la République, M. Gambetta et tous les ministres ne réuniront jamais autour d'eux autant d'affections sincères et désintéressées, autant d'amitiés vraies, que nous en constatons autour de ces papures et humbles religieux qu'on se dispose à chasser.

CHEZ LES CLARISSES

Hier soir, de kuit heures et demie à neuf heures, il y a eu un grand rassemblement autour du couvent. L'attitude générale était loin d'être hostile. On a répandu le bruit en ville, ce matin, que des vitres avaient été briées. C'était inexact. Aujourd'hui, le calme est complet. On sait que les Clarisses ne seront pas inquié-tées avant la fin d'août.

M. Tournier, juge-de-paix du canton de Roubaix-Ouest, dent nous avons annoncé la démission, avait conservé ses fonctions en attendant la venue de son successeur, M. Pannier, ancien agrée près notre tribunal de commerce. Mais M. Tournier qui, soit dit en passant, est un homme des plus distingués, n'a pas consenti à sièger un jour de plus après le 29 juin. Il est de ceux à qui l'œuvre gouvernementale répugne; sa conscience s'est révoltée en face de tant d'iniquités, de mensonges et d'hypocrisie. Comme les magistrats du parquet de Douai, il a abandonne sa toge plutôt que de forfaire à sa conscience.

Encore un peu de temps, vienne la suspension de l'inamovibilité de la magistrature et il ne restera plus un honnête homme dans les tribunaux de tout ordre.

Comme le diaait un de nos amis, nous presson de l'au magistrature debout. la

Comme le disait un de nos amis, nous avons connu la magistrature debout, la magistrature assise; nous n'aurons plus bientôt que la magistrature à plat ventre.

#### A Tourcoing

Une imposante cérémonie a eu lieu, hier soir, dans la chapelle des Pères de la Compagnie de Marie, rue du Tilleul, à Tourcoing. — On sait que ces religieux sont sous le coup des décrets du 29 mars. — Une assistance considérable d'au moins 800 à 1000 personnes remplissait la chapelle.

Une assistance considérable d'au moins 800 à 1000 personn es remplissait la chapelle.

Le R. P. supérieur est monté en chaire. Il a pris pour texte de son sermon, ces paroles de St Jean. « Il en est un parmi vous que vous ne connaissez pas. » Il n'est personne qui n'aie compris l'allusion, à cette heure suprème, devant l'euvre d'iniquité sur le point de s'accomplir le lendemain. Le religieux a ensuite adressé les remerciements de la Communauté, à la population tourquennoise si dévouée aux intérêts religieux. Lorsque le Père a dit que « peutêtre pour la dernière fois il parlait dans cette chaire, » il s'est produit comme un frissonnement dans l'assistance, et plusieurs personnes ent versé des larmes.

Les Pères de la Compagnie de Marie résident à Tourcoing depuis 1835, et la population s'est attachée à eux, avec cette persistance dans l'amitié, que donne le spectacle d'une vie exemplaire remplie de bonnes œuvres et de travaux désinteressés.

Des prières ont été dites, hier pendant noute la journée, dans la chapelle. Plus de 10000 personnes s'y sout rendues tour à tour, témoignant ainsi, des regrets poignants que toute la ville éprouve du départ des Pères.

Nous publions, au fur et à mesure qu'ils nous parviennent, les renseignements qui nous sont adressés par notre correspondant de Lille :

Lille, mardi, 9 h. s. La maison des jésuites a été fermée à six

heures. La circulation est interdite rue Négrier. On a fait évacuer l'église. Les gendarmes et la police sont à la

Mercredi, 6 h. m.

Hier soir. la police du chef-lieu a en à

Hier soir, la pelice du chef-lieu a eu à accomplir un magnifique exploit.
On savait, du reste, que l'échéance fatale du 29 juin devait donner aux agents du citoyen Ferry une occasion unique de montrer leur zèle et de faire preuve d'un véritable civisme.
Voici comment les décrets appuyés des « lois existantes » ent été exécutés à Lille : A six heures du soir, une escouade de sergents de ville, sous la conduite d'un inspecteur et accompagnée d'un commissaire de police, faisait irruption dans la résidence des PP. Jésuites de la rue Néinspecteur et secompague et du commissaire de police, faisait irruption dans la
résidence des PP. Jésuites de la rue Négrier. Anssitôt le commissaire se rendait à
la chapelle où se trouvaient alors une cinquantaine de personnes, dont un certain
nombre de jeunes gens. Le magistrat de
police, élevant la veix, engagea les assistants à sortir du lieu saint, et cela au nom
du R. P. Dubois, supérieur de la maison ????
Comme personne ne répondait ni ne
bougeait, il ceignit son écharpe, pronença
la formule officielle et somma l'assistance
de se retirer.
Une voix s'éleva enfin dans le groupe.
a A genoux! » prononça-t-elle. Et tous
s'agenouillant se mirent à réciter les litanies de la Ste-Vierge.
Interloqué par cette attitude de conspirateurs d'un nouveau genre, le digne homme
les imita.
Cependant les passants, intrigués par
cette descente de police en plein jour et
voyant des sergents de ville groupés; devant
la grille, s'arrétaient. Bientôt il y eut foule
et l'on ne put plus circuler dans la rue
Négrier.
Ce fut bien pire encore quand un mon-

et l'on ne put plus circuler dans la rue Négrier. Ce fut bien pire encore quand un mon-sieur trop zélé ramena une dizaine de gen-darmes qui, sur son ordre, firentévacuer la chapelle sur les portes de laquelle on ap-posa les scellés. A l'extérieur, de nouveaux agents, venus à la rescousse, avaient toutes les peines du monde à maintenir un semblant de circu-lation.

lation.
Cependant, le soir était venu, la foule grossissait toujours. A un moment, nous estimons qu'elle était au moins de 3,000

Cette foule, le peuple, était loin, très loin même, d'être hostile aux religieux qu'on croyait gardés à vue dans leur propre maison. Si l'autorité républicaine avait par là quelques-uns de ses « observateurs » de l'esprit public, ils ont du lui rapporter de loils commentaires aur sa conduite.

la queiques-uns de ses a observateurs y de l'esprit public, ils ont d'h lui rapporter de jolis commentaires sur sa conduite.

Pau à peu cependant le monde fatigné d'attendre, se retira et, à enze heures, il n'y avait plus devant la porte des P. P. Jésuites qu'une centaine de personnes, au milieu desquelles une demi-douzaine de voyoucrates tachaient de lancer quelques inepties contre les religieux.

Constatons que ces dires ne rencontraient ni approbation, ni écho.

Campagne manquée, et pourtant que n'a-t-on point fait pour piquer la curiosité? D'abord on laissa la grille ouverte, derrière, tous les becs de gez allumés, et chacun pensait que d'un moment à l'autre, on allait voir sortir les religieux, enchanés sans doute et conduits par des gendarmes. Nous avons vu dans la foule un brave ouvrier qui ne cachait pas ses sympathies, pour les persécutés. « Mon père, était filter, digait-il, il avait treize enfants et c'est grâce à un de ces braves gens, qu'il a pu

tier, disalt-il, il avait treize enfants et c'est
grâce à un de ces braves gens, qu'il a pu
ses élever ! Et aujourd'hui on agit envers
eux comme si c'était des voleurs ! »
Une scène qui a aussi vivement touché, a
été le départ du P. Vitse, un veillard de 80
ans, à qui deux personnes des plus honorables donnaient le bras.
Une circonstance a beaucoup intrigué les
curieux : Pourquoi laissait-on la grille des
PP. ouverte et le gaz allumé parfout?
N'était-ce pas pour dire aux spectateurs:
Attendez! Bientôt vous allez voir quelque
chose!

Attendez I Bientôt vous allez voir quelque chose !

Cette manière est peut-être radicale, mais est-elle correcte et de bon goût ? C'est ce qu'il faudrait démontrer.

Un certain nombre de curieux sont restés sur place jusqu'à ce matin. On espérait toujours les voir partir.. mais ils ne sont point partis.

On nous dit même, à 8 heures, qu'il y a un temps d'arrêt; la police aurait reçu soudain l'erdre de surseoir à l'exécution des décrets, au moins pour Lille. Les PP. Jésuites ne partiraient pas encore aujourd'hui. Est-ce vrai?

Les rues qui entourent le couvent des Jésuites sont absolument interceptées par la police et, depuis 3 heures, ces centaines de personnes, amies des religieux, stationnent, à leur tour, derrière la ligne des sergents de ville.

Ou'arrivera-t-il aujourd'hui ? Nous le direns tantôt.

Dans notre récit] du matin, nous avons dit tous les faits qui s'étaient accomplis dans la soirée et dans la nuit du 29, en vue de la dispersion des PP. de la rue Négrier. Il nous reste maintenant à compléter no-

Il nous reste maintenant à compléter notre récit par l'historique de ce qui s'est passé à partir de 5 heures du matin.

Une foule de citoyens étaient venus protester au moins par leur présence contre l'abus de pouvoir dont se rendait coupable l'autorité. Comme les sergents de ville barraient toutes les rues conduisant à la résidence des PP. Jésuites, on s'était massé derrière eux et l'on attendait avec anxiété la sortie des religieux expulsés par la force.

la résidence des PP. Jésuites, on s'était massé derrière eux et l'on attendait avec anxiété la sortie des religieux expulsés par la force.

Il fallut attendre longtemps, car ce ne fut que vers sept heures et demie que le commissaire central M. Mornave, escorté de 14 gendarmes et d'une suite de gardes de price entra dans le couloir donnant accès ser l'abitation des Pères. Une porte fermait le fond de ce couloir. On y frappa avec force et comme personne ne répondait, le commissaire ordonna de crocheter la servare, mais la porte résista quand même et l'on fut obligé de l'enfoncer à deux reprises en la brisant. Le R. P. Braunn, propriétaire de l'Immeuble arriva, suivi de plusieurs de ses amis et notamment de M. A. Houzé-de l'Aulneit, bâtonnier du barreau de Lille. Au nombre des assistants se trouvait également un notaire qui fut prié, séance tenante, de constater le fait ainsi que les trois ou quatre personnes présentes.

Interrogé sur le nombre de religieux qu'il logeait chez lui, le R. P. Braunn répondit qu'il n'avait pas à le déclarer et qu'à l'exception de personnes frappées par la justice, il pouvait recevoir chez lui qui bon lui semblait. Le commissaire n'avait d'allieurs qu'à s'adresser lui-même aux personnes qu'il cherchait; le bris des portes lui avait ouvert le chemin.

La troupe monta un escalier, et, à la première cellule, dont la clef était sur porte, on entra et on se trouva en présendu P. Beck, revêtu des insignes de grade d'aumônier militaire de la garn et de la croix de la Légion-d'Honneur a si bien gagnée en face des Prussiens.

Le P. Beck déclara au commissaire que sortirait de chez lui que par la forca il failut lui mettre la main sur l'épaule et le conduire jusqu'à la porte où les gendarmes de faction lui firent respectueusement le salut militaire, dù à son grade et au signe de l'honneur qu'il porte sur la poitrine. Singulière capture, avouez-le, qu'avaient à faire là ces bra'es militaires, et plus d'un a dù en lui-même faire de tristes réflexions sur les choses de la politique et sur les gens

renexions sur les choses de la politique et sur les gens qui nous gouvernent.

La même scène se renouvela dans les quatre ou cinq cellules suivantes, et quand on arriva à la dernière, celle du P. Merquigny, le sympathique et savant auteur de tant de travaux sur les questions ouvrières, le magistrat de police était vraiment à bout d'émotion....

a bout d'emotion....

Le dernier des habitants de la résidence de la rue Négrier était expulsé par la force; mais, dans la rue, et jusque prés du Pont-Neuf, où il était recueilit dans une maison amie, le P. Merquigny a pu remarquer les preuves de chaude sympathie et, pourquoi ne pas le dire ? cet homme au caractère si ferme et si énergique, ne put s'empêcher de pleurer, plus sensible aux marques d'af-

ferme et si énergique, ne put s'empécher de pleurer, plus sensible aux marques d'affection dont il se voyait entoure qu'aux avanies officielles qu'il venait de subir.

Et maintenant que sortira-t-il de tous ces faits de brutalité gouvernementale?

On dit que le P. Braunn en sa qualité de propriétaire de l'immeuble violé par la force, se propose d'introduire une demande en référé près du tribunal civil, à seule fin de revendiquer et de venger ses droits de citoyen méconnus.

Avant de terminer ce triste récit, notons encore un fait qui console au milieu des douleurs du temps présent.

Une soixantaire de personnes honorables de Lille n'avaient pas voulu laisser les religieux de la rue Négrier, isolés dans ces moments d'une persecution prévue. Ces hommes de cœur avaient passé la nuit dans la maison. Ils seront de précieux témoins quand l'heure de la justice sonnera.

## Démission de deux Substituts à Lille

L'écœurement continue dans la magis-trature en face des fameux décrets. Nous apprenons que MM. Toussaint et Boyer-Chamart, substituts du parquet de Lille, viennent de donner leurs démissions

Notre correspondant de Lille nous écrit

encore :

« Il n'est pas de petits faits dans ce qui
se rapporte aux violations de domicile et
aux expulsions des religieux qui sont à
l'ordre du jour.

« En voici uniqui nous est raconté par un